

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL

Rapport d'activité – saison 2018-2019

Une saison peu chargée en « affaires », d'où le sérieux et le travail remarquable effectué par nos commissions.

- La commission s'est réunie 8 fois au cours de la saison.
- 7 dossiers ont été examinés suite à des décisions de la commission de discipline.
 - 4 dossiers ont vu la décision de première instance infirmée.
 - 3 dossiers ont vu la décision de première instance confirmée.
- 1 dossier réglementaire (accession U13) a été examiné suite à une décision de la commission sportive. Dossier dont la décision a été infirmé par la commission mais rétablit par la commission d'appel Régionale.

Remarques

Les commissions qui prennent des sanctions le font dans le respect des règlements et avec objectivité, ce qui explique le très faible nombre de contestations par rapport au nombre de dossiers traités en première instance.

Les premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments nouveaux apportés lors des auditions autorisent quelquefois que certains jugements puissent être revus.

La commission regrette que beaucoup de personnes convoquées soient excusées trop tardivement ou non représentées.

La commission regrette aussi que les personnes auditionnées en première instance ne soient pas quelquefois présentes en deuxième instance ce qui ne facilite pas notre tâche.

Remerciements à tous mes collègues de la commission et au service administratif du District pour son excellente collaboration.

Le Président
Gérard BOUCHAUD